

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 18 MARS 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 9

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 mars 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER (arrivée 18h20)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD,

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Thierry GAIDE donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Bourg-Saint-Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2025-59

**MODIFICATION DES TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE
SCOLAIRE 2025-26**

En 2023, les tarifs de l'école de musique ont été actualisés et ont connus une augmentation importante car ils n'avaient pas été revalorisés depuis 2017. En 2024, à l'exception de la pratique collective et de l'éveil musical, les tarifs ont connu une hausse de 3%.

En décembre 2024, la commission finances a sollicité les services sur deux sujets :

- L'harmonisation des grilles de quotients familiaux (QF) entre les services jeunesse et culture, qui avaient été dissociées en 2022 ;
- Une analyse financière de l'école de musique qui permet d'évaluer les grandes masses budgétaires du service, mais aussi le coût pédagogique des enseignements dispensés dans l'établissement, ainsi que le reste à charge pour la collectivité. Cette analyse a vocation à éclairer les décisions des élus en matière budgétaire, tant sur les dépenses que sur les recettes.

À la suite de ces travaux, il est proposé les aménagements suivants pour la rentrée 2025-26 :

- Adaptation et harmonisation de la grille de QF, désormais unique pour la CCHT, et comportant la création d'un QF7 ;
- Création d'un tarif dédié pour les ateliers destinés aux enfants à besoins spécifiques ;
- Création un tarif dédié pour l'éveil instrumental ;
- Augmentation du tarif du cycle adultes, qui correspond désormais au coût réel du temps de face à face pédagogique (cours individuel) ;
- Augmentation et adaptation des tarifs des pratiques collectives adultes ;
- Création d'une tarification pour les élèves hors CCHT. Les adultes concernés par cette tarification résident en dehors du territoire de la CCHT. Les enfants concernés par cette tarification sont scolarisés en dehors du territoire de la CCHT (en cohérence avec les modalités opérées par le service jeunesse).

Les nouvelles tranches de QF

QF1 : 0/800

QF2 : 801/1100

QF3 : 1101/1400

QF4 : 1401/1700

QF5 : 1701/2000

QF6 : 2001/2300

QF7 : 2301 et plus

En cas d'une baisse de QF d'au moins trois tranches, le coût de l'inscription sera revu même en cours d'année.

Les frais d'inscription seront facturés en 3 fois (décembre, avril et juin).

Les usagers absents sur des périodes continues pourront bénéficier d'un tarif saisonnier. Ce dernier ne peut être appliqué à des absences réparties sur l'ensemble de l'année, quel qu'en soit le nombre.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

1. ENFANTS								
Tarifification sociale et hors CCHT	QF1 inf 800	QF2 801-1100	QF3 1101 - 1400	QF4 1401 - 1700	QF5 1701 - 2000	QF6 2001 - 2300	QF 7 sup 2301	Hors CCHT
Eveil musical et artistique Ateliers enfants à besoins spécifiques	86	126	162	195	236	279	321	360
Eveil instrumental Parcours découverte	132	249	312	372	447	521	561	603
Cycle 1, 2, HC	192	354	444	531	639	744	786	827
Cycle 2 BEM	216	420	534	639	768	894	936	975
CEM	309	479	575	690	828	993	1035	1074
Pratique collective	45	60	72	86	104	124	147	186
2. ADULTES								
Tarifification unique et hors CCHT	Tarif unique résidents CCHT							Hors CCHT
Cursus adultes (1 cours individuel et 1 FM/pratique co.)	831							1121
Pratique co. atelier 3-4 personnes	421							663
Pratique co. atelier 5-10 personnes	250							414
Pratique co. chorale et batucada	147							252
3. LOCATION INSTRUMENT								
Tarifification unique								
Location annuelle + révision	150 + 25							

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire de l'Ecole de Musique de Haute Tarentaise.
- **DIT** que cette grille tarifaire sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2025.

Yannick AMET

Président

